

Schéma pluriannuel d'accessibilité des sites de l'ANTS 2021-2023

08/10/2021

Table des matières

1.	Introduction	3
1.1.	POLITIQUE D'ACCESSIBILITÉ	3
1.2.	RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES AFFECTÉES À L'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE ...	3
1.3.	ORGANISATION DE LA PRISE EN COMPTE DE L'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE	3
1.3.1.	ACTION DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION	4
1.3.2.	RECOURS À DES COMPÉTENCES EXTERNES.....	4
1.3.3.	PRISE EN COMPTE DE L'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE DANS LES PROJETS.....	4
1.3.4.	PRISE EN COMPTE DE L'ACCESSIBILITÉ DANS LES PROCÉDURES DE MARCHÉ.....	4
1.3.5.	RECRUTEMENT	4
1.3.6.	TRAITEMENT DES RETOURS UTILISATEURS.....	5
1.4.	PROCESSUS DE CONTRÔLE ET DE VALIDATION.....	5
1.5.	PÉRIMÈTRE TECHNIQUE ET FONCTIONNEL	5
1.5.1.	RECENSEMENT.....	5
1.5.2.	ÉVALUATION ET QUALIFICATION	5
1.6.	AGENDA PLANIFIÉ DES INTERVENTIONS.....	6
1.6.1.	PLANS ANNUELS	6
2.	Annexe 1 : périmètre technique et fonctionnel.....	7
2.1.	SITE INTERNET OUVERT AU PUBLIC	7
2.2.	SITES INTRANETS.....	11
2.3.	APPLICATIONS	13

1. INTRODUCTION

L'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes rend obligatoire à tout service de communication publique en ligne d'être accessible à tous.

1.1. Politique d'accessibilité

L'accessibilité numérique est au cœur des préoccupations liées au développement ou à la mise à disposition de sites web ou d'applications tant auprès du public que des personnels internes à l'ANTS.

Cette volonté s'illustre par l'élaboration de ce schéma pluriannuel d'accessibilité numérique associé à des plans annuels d'action, dans l'objectif d'accompagner la mise en conformité RGAA (Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations) et l'amélioration progressive des sites web et applications concernés.

L'élaboration, le suivi et la mise à jour de ce schéma pluriannuel est placé sous la responsabilité de : Mme Orlane Tallec ants-accessibilite@interieur.gouv.fr webmestre et référente accessibilité.

Sa mission est de promouvoir l'accessibilité par la diffusion des normes et des bonnes pratiques, accompagner les équipes internes par des actions de formations notamment, de contrôler et de veiller à l'application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 en procédant à des audits réguliers, assurer la prise en charge des demandes des utilisateurs et de manière générale la qualité du service rendu aux utilisateurs en situation de handicap.

1.2. Ressources humaines et financières affectées à l'accessibilité numérique

Une évaluation en termes de besoins humains et financiers est à élaborer ; elle conduira à l'établissement d'un poste budgétaire dédié à l'accessibilité numérique. Le présent schéma sera mis à jour à l'issue de ce processus.

1.3. Organisation de la prise en compte de l'accessibilité numérique

La prise en compte de l'accessibilité numérique nécessite une adaptation de l'organisation interne de production et de gestion des sites web et application concernés, l'accompagnement des personnels, une modification des procédures de marché et, enfin, la prise en charge des personnes en situation de handicap lorsqu'elles signalent des difficultés.

Les éléments ci-dessous décrivent les points importants sur lesquels l'ANTS va s'appuyer pour améliorer l'accessibilité numérique de l'ensemble de ses sites web et applications.

1.3.1. Action de formation et de sensibilisation

Tout au long de la période d'application de ce schéma, des actions de formation et de sensibilisation pourront être organisées afin de permettre aux personnels intervenant sur les sites et les applications de développer, éditer et mettre en ligne des contenus accessibles.

1.3.2. Recours à des compétences externes

Chaque fois que nécessaire il sera fait appel à des intervenants externes afin d'accompagner l'ANTS dans la prise en compte de l'accessibilité. Cela recouvre par exemple les actions de sensibilisation et de formation, les actions d'accompagnements et plus particulièrement les actions d'audits et de certification des sites web et applications concernées.

1.3.3. Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les projets

Les objectifs d'accessibilité et de conformité au RGAA vont être inscrits et rappelés dès le début des projets dont ils constitueront un axe majeur et une exigence de base.

De la même manière, ces objectifs et ces exigences seront rappelés dans les éventuelles conventions établies avec nos opérateurs, délégataires ou partenaires.

a. Test utilisateur

Si des tests utilisateurs sont organisés, en phase de conception, de validation ou d'évolution d'un site web ou d'une application, le panel d'utilisateur constitué comprendra dans toute la mesure du possible des personnes en situation de handicap.

1.3.4. Prise en compte de l'accessibilité dans les procédures de marché

L'accessibilité numérique et la conformité au RGAA doivent constituer une clause contraignante et participer à l'évaluation de la qualité de l'offre d'un prestataire lors de la commande de travaux au travers des appels d'offres notamment.

Les procédures d'élaboration des marchés ainsi que les règles d'évaluation des candidatures ont été adaptées pour prendre en compte les exigences de conformité au RGAA.

1.3.5. Recrutement

Une attention particulière va être portée sur les compétences en matière d'accessibilité numérique des personnels intervenant sur les services numériques, lors de la création des fiches de postes et les procédures de recrutement.

1.3.6. Traitement des retours utilisateurs

Conformément aux dispositions prévues par le RGAA et aux attentes légitimes des utilisateurs, un moyen de contact sera mis en place, au fur et à mesure des travaux de mise en conformité, sur chaque site ou application permettant aux utilisateurs en situation de handicap de signaler ses difficultés.

Afin de répondre à ses demandes, la mise en place d'une procédure spécifique d'assistance va être étudiée avec l'ensemble des services et des personnels impliqués.

Dans l'attente les demandes seront traitées par Mme Orlane Tallec, responsable de l'élaboration, la mise en place et le suivi de ce schéma pluriannuel via la boîte ants-accessibilite@interieur.gouv.fr.

1.4. Processus de contrôle et de validation

Chaque site ou application fera l'objet lors de la mise en ligne initiale, lors d'une mise à jour substantielle, d'une refonte ou à la fin des opérations de mises aux normes, d'un contrôle permettant d'établir une déclaration de conformité conformément aux termes de la loi.

Pour en garantir la sincérité et l'indépendance, ce contrôle sera effectué en interne par une personne formée qui n'aura pas été impliquée dans le projet ou par l'intermédiaire d'un intervenant externe spécialisé.

Ces opérations de contrôles destinés à l'établissement ou la mise à jour des déclarations de conformité interviennent en complément des opérations habituelles de recette et contrôles intermédiaires qui seront organisées, si nécessaire, tout au long de la vie des projets.

1.5. Périmètre technique et fonctionnel

1.5.1. Recensement

L'ANTS gère 100 sites internet, extranet et intranet et 4 applications à destination du public ou de ses personnels.

1.5.2. Évaluation et qualification

Chaque site ou application a été qualifié selon des critères tels que la fréquentation, le service rendu, la criticité, le cycle de vie (date de la prochaine refonte) ou encore les technologies employées.

Des évaluations rapides de l'accessibilité, permettant de servir de socle à l'élaboration des interventions d'audits ont été ou vont être réalisées sur l'ensemble des sites et applications concernées.

Ces évaluations portent sur un petit nombre de critères choisis pour leur pertinence en termes d'évaluation de la complexité et la faisabilité de la mise aux normes RGAA.

L'annexe 1 (infra : «Annexe 1 : périmètre technique et fonctionnel ») décrit tous les éléments du périmètre technique.

L'annexe 2 (Document « Périmètre technique public ») décrit les éléments pouvant être rendus publics du périmètre technique et fonctionnel. En effet, certaines applications peuvent ne pas être rendues publiques pour des raisons de sécurité ou de confidentialité par exemple.

L'annexe 3 (Document « Périmètre technique interne ») décrit les éléments ne pouvant pas être rendus public.

1.6. Agenda planifié des interventions

Compte tenu des informations recueillies lors de l'élaboration de ce schéma, la complexité des sites et applications, leur classement par ordre de priorité et leur évaluation en termes de faisabilité, les opérations de mise en conformité vont s'étaler sur les années 2020 à 2022.

1.6.1. Plans annuels

Ce schéma pluriannuel est accompagné de plans annuels d'actions qui décrivent en détail les opérations mises en œuvre pour prendre en charge l'ensemble des besoins en termes d'accessibilité numérique de l'ANTS.

Nom	Consultation	Dernière mise à jour
Plan annuel 2021	https://www.ants.gouv.fr/Accessibilite-partiellement-conforme/Plan-d-actions-et-schema-pluriannuel	31/08/2021
Plan annuel 2022	À venir	À venir
Plan annuel 2023	À venir	À venir

2. ANNEXE 1 : PÉRIMÈTRE TECHNIQUE ET FONCTIONNEL

Le périmètre technique et fonctionnel est organisé autour de quatre catégories de sites ou application :

- Les sites internet ouverts au public (sites ou version mobile) ;
- Les sites extranet (sites ou version mobile) ;
- Les sites intranet (sites ou version mobile) ;
- Les applications (sites ou version mobile).

Les indications notées « — » sont inconnues ou en cours de collecte et feront l'objet d'une mise à jour ultérieure.

2.1. Site internet ouvert au public

Site	Type	Mise en ligne	Refonte	URL	Priorité	Notes	Schéma public
APD	internet		—		1	—	
Site ants	internet	15/04/2009	—		1	Le dernier audit réalisé en septembre 2016 indiquait un score de conformité de 78,85%	
Site Autoécole	internet		—		1	—	

Site immatriculation	internet	15/04/2009	—		1	Le dernier audit réalisé en septembre 2016 indiquait un score de conformité de 78,85%	
Site Mairie	internet		—		1	—	
site passeport	internet	19/05/2014	—		1	Le dernier audit réalisé en septembre 2016 indiquait un score de conformité de 78,85%	
Site permisdeconduire	internet	02/05/2014	—		1	Le dernier audit réalisé en septembre 2016 indiquait un score de conformité de 78,85%	
Site PHA	internet		—		1	—	
SIV MAP USG	Internet		—		1	—	
SIV TPS CHGA	Internet	août-17	—		1	—	
SIV TPS CHGT	Internet	août-17	—		1	—	

SIV TPS DC	Internet	août-17	—		1	—	
SIV TPS DDUP	Internet	juin-17	—		1	—	
SIV TPS TPC	Internet	nov-17	—		1	—	
SPD Permis de conduire	internet		—		1	—	
SPD Passeport	internet		—		1	—	
Back-office Docaposte actuel	internet	2012	—		2	—	
Back-office Docaposte refonte	internet	2012	—		2	—	
Back-office WL refonte	internet		—		2	—	
ENVOL2	internet		—		2	—	
INFOCENTRE Comedec	internet	2019	—		2	—	
PortailAssistantCourrier	internet		—		2	—	
MANTIS SIV/SMD	internet		—		2	—	
Orange Visio	internet		—		2	—	
SharePoint ATOS	internet		—		2	—	

SIPS Office	internet		—		2	—	
-------------	----------	--	---	--	---	---	--

2.3. Sites intranets

Site	Type	Mise en ligne	Refonte	URL	Priorité	Notes	Schéma public
CANEL cartographie applicative	intranet	—	—		2	—	
CASPER	intranet	—	—		2	—	
COMU MI	intranet	—	—		2	—	
CONSTA	intranet	—	—		2	—	
COSUP/COPIV	intranet	—	—		2	—	
INFOCENTRE Permis	intranet	—	—		2	—	
Intranet de l'agence	intranet	—	—		2	—	
MIN-ITIL	intranet	—	—		2	—	
PASSAGE 2 (CHEOPS, Proxyma et Passage PP)	intranet	—	—		2	—	
SIT - map-adm	intranet	—	—		2	—	
SIT - map-adu	intranet	—	—		2	—	
SIT - map-dgcp	intranet	—	—		2	—	

SIT - map-pvha	intranet	—	—		2	—	
SIT Dump dossier	intranet	—	—		2	—	
SIV - map-adu	intranet	—	—		2	—	
SIV - map-pas	intranet				2	—	
SIV - map-requetage	intranet				2	—	
SIV Dump dossier	intranet				2	—	
SMD	intranet	sept-11			2	—	

2.4. Applications

Site	Type	Mise en ligne	Refonte	Url	Priorité	Notes	Schéma public
GDC	application métier	—	—		2	—	
GDD	application métier	—	—		2	—	
SIMPLIMMAT	application mobile	—	—		1	—	
2D-DOC	application métier	—	—		2	—	
AES	application métier	—	—		2	—	
AGAP	application métier	—	—		2	—	
AGATES	application métier	—	—		2	—	
AGATI	application métier	—	—		2	—	

AGE 12	application métier	—	—		2	—	
AKIO	application métier	—	—		2	—	
CHORUS PRO	application métier	—	—		2	—	
DOCVERIF	application métier	—	—		2	—	
Eloquent	application métier	—	—		2	—	
EPHOTO	application métier	—	—		2	—	
EPTICA	application métier	—	—		2	—	
GAPAIE	application métier	—	—		2	—	
INFOCENTRE Passeport/CNI	application métier	—	—		2	—	
ITSM	application métier	—	—		2	—	

JIRA	application métier	—	—		2	—	
MAIL	application métier	—	—		2	—	
MANTIS Worldline	application métier	—	—		2	—	
PIVOT	application métier	—	—		2	—	
PLACE	application métier	—	—		2	—	
REDMINE - IN Incidents	application métier	—	—		2	—	
SERDEC	application métier	—	—		2	—	
SERDEC EXT	application métier	—	—		2	—	
SIRH Dialogue	application métier	—	—		2	—	
SIT	application métier	—	—		2	—	

SIV PPNG	application métier	—	—		2	—	
SMS	application métier	—	—		2	—	
SQUASH	application métier	—	—		2	—	
TES	application métier	—	—		2	—	
TES Pilotage	application métier	—	—		2	—	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Agence nationale
des titres sécurisés**